

## Produit Statistique

### Indice de la masse salariale

Les salaires et traitements comprennent toutes les sommes en espèces et les avantages en nature versés aux personnes comptées au nombre des salariés, y compris les travailleurs à domicile, en rémunération de leur travail au cours de l'exercice comptable, qu'elles soient rémunérées sur une base horaire, à la production ou à la pièce, et qu'elles soient payées régulièrement ou non.

## Mise à jour des métadonnées

*Mise à jour du document* 24/01/2019

## Présentation

<i>Mots-clés</i>	-
<i>Domaine</i>	3.2.01. Indicateurs économiques principaux
<i>Unité statistique - Titre</i>	Entreprise
<i>Unité statistique - Description</i>	L'entreprise correspond à la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs lieux. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale.
<i>Population statistique - Titre</i>	Employeurs ONSS exerçant leur activité économique dans les sections NACE Rév 2 C à M (Industrie, commerce de détail et services)
<i>Population statistique - Description</i>	Un employeur est une personne physique ou morale qui occupe du personnel (travailleurs salariés). Il incombe à l'employeur de déclarer tous ses travailleurs salariés à l'Office National de Sécurité Sociale. Exception est faite pour les Administrations Provinciales et Locales qui sont affiliées à l'ONSSAPL et pour les armateurs de la marine marchande qui sont affiliés à la Caisse de Secours et de Prévoyance en faveur des Marins (CSPM).
<i>Couverture géographique</i>	Belgique
<i>Couverture temporelle</i>	-
<i>Couverture sectorielle</i>	Activité économique (NACE-BEL 2008)=C ; Activité économique (NACE-BEL 2008)=D ; Activité économique

## Présentation

	(NACE-BEL 2008)=E ; Activité économique (NACE-BEL 2008)=F ; Activité économique (NACE-BEL 2008)=G ; Activité économique (NACE-BEL 2008)=H ; Activité économique (NACE-BEL 2008)=I ; Activité économique (NACE-BEL 2008)=J ; Activité économique (NACE-BEL 2008)=K ; Activité économique (NACE-BEL 2008)=L ; Activité économique (NACE-BEL 2008)=M
<i>Autres couvertures</i>	-

## Période de référence

<i>Première période de référence disponible</i>	1er trimestre 2000
---	--------------------

## Mandat institutionnel

<i>Production statistique obligatoire</i>	Statistique produite en vertu d'une obligation légale européenne
<i>Référence légale</i>	Règlement (CE) no 1158/2005 du Parlement Européen et du Conseil du 6 juillet 2005 modifiant le règlement (CE) no 1165/98 du Conseil concernant les statistiques conjoncturelles ; Règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles

## Confidentialité

<i>Confidentialité - Niveau</i>	Données non-confidentielles
---------------------------------	-----------------------------

## Politique de publication

<i>Calendrier de diffusion</i>	-
<i>Périodicité</i>	Trimestrielle

## Format de diffusion

<i>Communiqué de presse</i>	Communiqué de presse
<i>Publications</i>	Brochure 'Conjoncture' ; Publication sur le web ( <a href="http://www.statbel.fgov.be">www.statbel.fgov.be</a> ) ; Transmission à Eurostat
<i>Base de données en ligne</i>	-
<i>Open Data</i>	-
<i>Accès aux micro données</i>	-
<i>Autres</i>	-

## Accessibilité de la documentation

<i>Documentation sur la méthodologie</i>	-
<i>Documentation sur la qualité</i>	-

## Gestion de la qualité

<i>Assurance de la qualité</i>	-
<i>Évaluation de la qualité</i>	-

## Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>	Institutions internationales (Eurostat, FMI, Commission Européenne, UNSD, WHO, ...)
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	La disponibilité est partiellement satisfaisante à cause de la faisabilité. ; La précision est partiellement satisfaisante à cause de la faisabilité. ; Le contenu est partiellement satisfaisant à cause de la faisabilité.
<i>Exhaustivité</i>	-

## Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	-
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	-
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	-

## Actualité

<i>Actualité</i>	Résultats disponibles 3 mois + 15 jours après la période de référence
------------------	---

## Comparabilité

<i>Comparabilité - Géographique</i>	-
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	La cohérence temporelle est adaptée (back-casting/reviewing).
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	Il y a eu un changement sur les définitions/concepts/nomenclatures
<i>Comparabilité - Autre</i>	-

## Cohérence

<i>Cohérence - Interne</i>	La cohérence est garantie entre les sous-domaines, les variables, etc. ; La cohérence est garantie entre les sous-populations.
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	Il y a cohérence entre les unités interrogées et les unités observées. ; La cohérence entre les concepts, définitions et nomenclatures est contrôlée. ; Les concepts, définitions et nomenclatures sont sauvegardés et gérés. ; On utilise des concepts et des notions reconnus (concepts nationaux ou internationaux si la cohérence à ce niveau a pu être évaluée). ; On utilise des nomenclatures reconnues (au niveau international ou national).

## Révision des données

<i>Révision des données - Politique</i>	-
<i>Révision des données - Pratique</i>	-

## Traitement statistique

<i>Données de base - Enquêtes</i>	-
<i>Données de base - Données administratives</i>	ONSS: Office National de Sécurité Sociale
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	-
<i>Fréquence de collecte des données</i>	Trimestrielle
<i>Collecte des données</i>	-
<i>Élaboration des données</i>	-
<i>Ajustement</i>	-

## Commentaires

## Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>
Internet: Indice de la masse salariale	<a href="https://statbel.fgov.be/fr/themes/indicateurs-conjoncturels/emploi/masse-salariale">https://statbel.fgov.be/fr/themes/indicateurs-conjoncturels/emploi/masse-salariale</a>

## Identifiants externes

<i>Type</i>	<i>ID</i>
INVS	3002120

## Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Indices de la masse salariale	Les salaires et traitements comprennent toutes les sommes en espèces et les avantages en nature versés aux personnes comptées au nombre des salariés, y compris les travailleurs à domicile, en rémunération de leur travail au cours de l'exercice comptable, qu'elles soient rémunérées sur une base horaire, à la production ou à la pièce, et qu'elles soient payées régulièrement ou non.	2005=100

---